

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°39-2021-03-011

PUBLIÉ LE 29 MARS 2021

# Sommaire

## Préfecture du Jura /

39-2021-03-26-00004 - PREF39-IMP21032912070 (1 page)

Page 3

Préfecture du Jura

39-2021-03-26-00004

PREF39-IMP21032912070

### **Arrêté portant composition de la commission d'expulsion**

LE PRÉFET DU JURA,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA), et notamment ses articles L 522-1, L 522-2 et R 522-1 à R 522-9 ;

**Vu** la désignation de M. Philippe MAUREL, Vice-président, délégué par Mme la présidente du Tribunal de justice de Lons-le-Saunier ;

**Vu** la désignation de Mme Audrey MATHIAS, Magistrat, par Mme la présidente du Tribunal de justice de Lons-le-Saunier ;

**Vu** la désignation de Mme Sophie TISSOT-GROSSRIEDER, Magistrat, par M. le président du Tribunal administratif de Besançon, en qualité de conseiller titulaire du tribunal et de M. Philippe LOINTIER, Magistrat, en qualité de conseiller suppléant ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture ;

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La commission d'expulsion prévue à l'article L 522-1 du CESEDA est composée comme suit :

- **M. Philippe MAUREL**, Vice-président du Tribunal de justice de Lons-le-Saunier, président de la commission,
- **Mme Audrey MATHIAS**, Magistrat du Tribunal de justice de Lons-le-Saunier,
- **Mme Sophie TISSOT-GROSSRIEDER**, Magistrat du tribunal administratif de Besançon, conseiller titulaire,  
**M. Philippe LOINTIER**, Magistrat du tribunal administratif de Besançon, conseiller suppléant.

**Article 2** : Le Secrétaire Général de la préfecture du Jura est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux membres désignés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Jura.

Fait à Lons-le-Saunier, le **26 MARS 2021**

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

  
Justin BABILOTTE